

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 octobre 2020 - 18h00

Délibération n°2020/116

Date de convocation : 06 octobre 2020

Nombre de conseillers en exercices : 74

L'an deux mille vingt, le 13 octobre 2020 à dix-huit heures, les membres du conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis au Val du Riot de Caudry, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

Étaient présents (62 titulaires et 5 suppléants) :

BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, WAXIN Vincent, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, LOIGNON Laurent, LESNE Jacques, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BERANGER Agnès, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DOYER Claude, HISBERGUE Antoine, MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, RICHOMME Liliane, RIQUET Alain, THUILLEZ Martine, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, CATTOEN Didier (S), BINET Franck (S), GERARD Jean-Claude, GOSSART Jean-Marc (S), BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, GRENIER Brigitte, MANESSE Joëlle, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, KEHL Didier, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOUVART Michel (S), HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, CANONNE Sylvie (S), NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

Membres absents (11):

MACAREZ Jean-Félix, LAUDE Pierre, PLET Bernard, BONIFACE Patrice, LEFEBVRE Bertrand, COULON Laurent, MODARELLI Joseph, PLATEAU Marc, GOURAUD Francis, BLAIRON Daniel, RICHEZ Jean-Pierre

Membre ayant donné procuration (1):

PRUVOT Brigitte à RICHOMME Liliane

Monsieur Jérémy RICHARD est élu secrétaire de séance.

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Béthencourt

Bévillers Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny Carnières

Catillan aus Camba

Catillon-sur-Sambre

Cattenières

Caudry Caullery

Clary

Dehéries

Élincourt Estourmel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy

La Groise

Le Cateau-Cambrésis Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Maretz

Maurois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Walincourt-Selvigny

<u>Délibération n°2020/116</u>: Portant transfert de la compétence obligatoire « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » (GEPU) pour le territoire de la commune d'Avesnes-les-Aubert au SIDEN SIAN

Monsieur la Vice-Présidente expose :

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C) est compétente en matière de gestion des eaux pluviales urbaines dans les conditions prévues à l'article L2226-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) pour l'ensemble de son territoire.

Considérant que M. Didier CATTOEN n'a pas pris part au débat et au vote concernant la présente délibération,

Considérant que la commune d'Avesnes-les-Aubert assurait en qualité de commune compétente, l'exercice de la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » dans les conditions prévues à l'article L2226-1 du CGCT;

Considérant que les statuts du SIDEN-SIAN prévoient des modalités de transfert de compétences supplémentaires ou de territoires supplémentaires pour une collectivité déjà adhérente, cas de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis, sans consultation de ses communes membres conformément à l'article V2.L. desdits statuts,

Vu le Code général des collectivités territoriales, dont les articles L2224-7 I., L2224-7-1, L5211-18 et L5216-5,

Vu les statuts du SIDEN-SIAN, dont l'article V2.L.,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De transférer la compétence obligatoire « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis pour le territoire de la Commune d'Avesnes-les-Aubert au SIDEN-SIAN;
- D'autoriser Monsieur le Président à demander l'adhésion au SIDEN-SIAN au titre de la compétence obligatoire « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » pour le territoire de la Commune d'Avesnes-les-Aubert;
- D'autoriser le SIDEN-SIAN à exercer par transfert de la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » au lieu et place de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis sur le territoire de la Commune d'Avesnes-les-Aubert;
- De permettre au SIDEN-SIAN de procéder à la reprise de l'actif et du passif relatifs à la compétence susmentionnée;
- D'autoriser la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis à transférer les biens, droits et obligations au SIDEN SIAN conformément au II de l'article L5211-18 du code général des collectivités territoriales;
- De préciser qu'aucun agent n'est concerné par le transfert et l'adhésion au SIDEN SIAN au titre de la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » sur le territoire de la Commune d'Avesnes-les-Aubert;
- D'accepter que les contrats attachés à ladite compétence obligatoire soient exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance;
- D'autoriser Monsieur le Président d'informer les cocontractants de la substitution de la personne morale consécutive au transfert de compétence et adhésion au SIDEN SIAN.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié exécutoire par le Président Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture Le 19 octobre 2020 et de la publication le 19 octobre 2020

Vu,

Pour expédition conforme Beauvois-en-Cis, le 19 octobre 2020

Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional

Serge SIMEON